

# La réglementation Transport des Matières Dangereuses – ADR – Opérateurs & Cadres RECYCLAGE

REF. FO SECU ADR3 - 1 jour (7 heures)

**Obligations** : L'ADR impose une formation pour le personnel intervenant dans les opérations de transport de marchandises dangereuses. La périodicité des recyclages dépend : De l'évolution de l'ADR, en général changement tous les deux ans  
Des facteurs entreprise : par exemple diversité et variabilité des marchandises expédiées et transportées.

**Objectif(s)** : Répondre aux obligations de formation du personnel imposées par l'ADR  
Former les opérateurs et l'encadrement aux tâches concrètes de préparation de l'expédition, du chargement, du transport des marchandises dangereuses .

## Sessions en 2012

### à Paris :

22 mars

15 novembre

### Public :

Personnel d'encadrement et opérateurs des actions de fabrication de colis, empotage, expéditions, réception, dépotage.

### Animation :

Conseiller à la sécurité

### Prix :

280 € H.T.

### Déjeuners :

19,50 € H.T.

## PROGRAMME

◆ **Analyse des demandes particulières des stagiaires**

◆ **Révisions ADR (Programme de base simplifié)**

◆ **Evolutions de l'ADR et de l'arrêté français – conséquences sur l'entreprise**

◆ **Etudes de cas basés sur les problèmes particuliers des stagiaires**

**ATOMER**

Formation Continue - N° d'organisme de formation : 11 95 02 857 95

Tél. : +33 (0)1 39 84 15 87 - E-mail : [contact@atomer.fr](mailto:contact@atomer.fr)

13, rue de la Coque F-95410 GROSLAY